



Appel à candidatures Résidence d'artistes à

la Maison Lamourelle

Tiers Lieu Culturel
PEP 11

Arts plastiques
Résidence de 4 semaines
Année 2020-2021 automne, hiver, printemps

1. Cadre de la résidence

L'association des PEP 11 a pour vocation de promouvoir la notion de société inclusive, garante de l'accès de tous aux droits communs : droit à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux soins, à la vie sociale et à l'emploi.

La résidence d'artiste, est pensée avec et autour d'un projet de tourisme pour tous, en adéquation avec les valeurs des PEP et soutenue par l'UNAT.

La Maison Lamourelle proposera une programmation de 3 résidences sur l'année, mais aussi des expositions.

L'appel à résidence s'adresse à tous les artistes ayant une production récente et régulière dans le domaine de l'art contemporain, de tous âges et de toutes nationalités, mais francophone.

La Maison Lamourelle cherchera à donner à voir un éventail artistique qui mêlera les origines (locales, nationales ou internationales) et les médiums.

2. Contexte général

Historique du lieu

La maison Lamourelle, d'architecture art nouveau, a été construite en 1911 par un industriel spécialisé dans le tri des chiffons : Alphonse Lamourelle.

Elle se situe en plein cœur de Carcassonne, ville de 46 000 habitants, préfecture de l'Aude en Région Occitanie, à 100 m de la Bastide St Louis, centre-ville.

La ville doublement classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, est avant tout connue pour sa Cité médiévale ; elle est aussi traversée par le Canal du Midi, qui s'écoule aux pieds de la Maison Lamourelle.

Carcassonne se classe au septième rang des villes les plus visitées de France.

La ville appartient au réseau des villes d'Art et d'Histoire.

Avec sa nouvelle région, Carcassonne est à la charnière des métropoles de Montpellier et Toulouse.

3. Définition de la résidence d'éducation artistique et culturelle

Une résidence d'éducation artistique et culturelle s'inscrit tant en objectifs artistiques qu'en termes d'aménagement du territoire et de développement du public. Elle est conçue à des fins d'éducation artistique et culturelle pour les habitants du territoire de Carcassonne, mais aussi pour les résidents du centre de séjour, et notamment pour un public jeune (temps scolaire). Les actions développées ont pour objectif de permettre aux différents publics d'acquérir une expérience originale de l'œuvre et de la démarche.

Ainsi pour la Maison Lamourelle, il est recherché un artiste plasticien professionnel inscrit dans le champ de la création contemporaine et pouvant fédérer autour de son projet artistique les différents partenaires du territoire (éducatifs, culturels, etc.).

4. Enjeux et objectifs de la résidence

- Offrir à un artiste la possibilité de créer, développer et de diffuser son travail,
- Réduire les inégalités d'accès à la culture en permettant aux habitants du territoire et aux résidents du centre de séjour de partager un temps de rencontre avec l'artiste,
- Favoriser la découverte de la démarche d'un artiste : son univers, sa démarche de création, ses œuvres,
- Initier différents publics à la pratique,
- Travailler en partenariat avec des acteurs du territoire, notamment les établissements scolaires,
- Dynamiser le territoire, questionner son identité, tisser du lien.

5. Publics bénéficiaires

- Jeune public et notamment des scolaires, séjournant à l'Hostel dans le cadre de classes patrimoine mais aussi provenant d'établissements scolaires de proximité.
- Habitants du territoire
- Résidents du centre de séjour

6. Partenariats

- Les structures éducatives, sociales et culturelles du territoire, et au-delà.
- Les différents services des collectivités : service Action culturelle, service Éducation et action sociale, service Tourisme, service Urbanisme et développement local.

7. Cadre opérationnel

7.1. Durée et déroulement de la résidence

La résidence se déroulera sur 4 semaines consécutives, ou à moduler en fonction du projet de l'artiste. 5 jours par semaine à raison de 6h par jour soit 120h.

La période de résidence devra être définie en accord avec les PEP11 et l'artiste.

En amont de la résidence, une visite des lieux est conseillée afin de prendre en compte les différents paramètres (lieux d'accueil du public, d'exposition et d'habitation), et de permettre à l'artiste de présenter sa démarche, découvrir et envisager les différentes interventions.

Durant la résidence :

Au cours de son processus créatif, l'artiste s'engage à animer différents temps de présentation de son univers, et d'une partie de ses œuvres. Ce temps de médiation représentera 18h sur les 120h de recherche et de création.

Une exposition marquera la « sortie de résidence » qui permettra de mettre en lumière tout ou partie du travail qu'il aura effectué pendant ses semaines de résidence.

7.2. Pilotage de la résidence

L'association des PEP11 sera l'interlocuteur privilégié de l'artiste avec pour rôle la coordination de sa venue à la Maison Lamourelle (définition du planning, des besoins, du financement, etc.), de la mise en relation avec les différents partenaires, etc.

7.3. Modalités financières et conditions d'accueil

L'allocation de résidence sera de 1920 €. Elle inclut le temps de recherche et de création, les temps de médiation ainsi que les droits de reproduction ou de représentation.

Une aide à la production ne pourra excéder 1000 €, elle sera dédiée à la réalisation d'œuvres ou à l'achat de matériel, incluant l'exposition de sortie de résidence.

L'hébergement ainsi que les repas seront à la charge des PEP11, l'artiste logera dans l'une des chambres du centre Lamourelle.

Les modalités de la résidence seront précisées dans la convention de résidence.

7.4. Sélection de l'artiste

La sélection du candidat se fera par la commission de programmation du Tiers Lieu culturel PEP11 et en fonction des critères suivants :

- Pertinence de l'univers de l'artiste en lien avec les valeurs des PEP et la Maison Lamourelle,
- Production récente et régulière dans le domaine de l'art contemporain,
- Une expérience en matière de médiation sera un plus.

Le résultat de la sélection sera communiqué au plus tard fin octobre 2019.

8. Cadre juridique

Une convention de résidence spécifiant les engagements de l'artiste et des PEP11 sera signée avant le début de la résidence.

Les œuvres réalisées pendant la résidence restent la propriété de l'artiste. Il s'engage à faciliter la promotion de sa résidence et des différents événements de celle-ci.

9. Candidature

L'artiste doit avoir une production régulière et récente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans les rencontres et les ateliers avec le public.
Il devra maîtriser l'usage oral et écrit de la langue française.

Éléments à fournir :

- Un curriculum vitae,
- Une note d'intention présentant l'univers de l'artiste et décrivant la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence,
- Une présentation des œuvres,
- Un budget prévisionnel du projet,
- Un calendrier des disponibilités.
- Une copie d'assujettissement ou d'affiliation à l'Agessa et à la MDA ou équivalent pour les artistes internationaux
- Un numéro de sécurité sociale
- Un numéro de siret
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.

Les éléments sont à transmettre aux formats numériques traditionnels (jpg pdf doc ou odt) pour le **15 octobre 2019** dernier délai

- par mail à l'adresse suivante : m.groussaud@pep11.org ou par transfert de gros fichiers (type WeTransfer)

- ou clé USB par courrier à l'adresse suivante :

Siège PEP11
6 rue Émile Zola
11000 CARCASSONNE

La Maison Lamourelle publiant son premier appel à candidature pour ses résidences d'éducation artistique et culturelle, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Renseignements : m.groussaud@pep11.org / 06 46 63 34 50

